

# **Elargir aux détenteurs d'actifs le reporting ESG introduit pour les gérants d'actifs par l'article 224 de la loi Grenelle 2**

**Plateforme nationale d'actions globales pour la  
Responsabilité Sociétale des Entreprises**

**Jeudi 13 mars 2014**

**Eric Loiselet  
Gilles Oberrieder  
Philippe Soubirous**



# Le Réseau d'Administrateurs pour l'Investissement Responsable

- Administrateurs syndicaux et représentants des collectivités territoriales dans les Institutions de retraite du secteur public : ERAFP, IRCANTEC, PREFON, ...
- ... qui s'élargit à des Caisses de retraite du secteur privé ...
- ... pour développer et enrichir nos « bonnes pratiques » d'administrateurs dans une conception « élargie » de notre responsabilité fiduciaire

# Le RAIR partage les préoccupations du Committee on Workers' Capital



- Formation des administrateurs de caisse de retraite sur les questions relatives à l'investissement responsable
- Engagement actionnarial
  - Respect des normes internationales en matière de droits humains et d'environnement.
  - Emploi et salaires décents
- Suivi des réformes et des pratiques ayant trait à la gouvernance des entreprises et des marchés financiers
- Utilité sociale : comment l'investissement responsable des cotisations des bénéficiaires peut générer une valeur sociale et économique pour les communautés.

# En un peu plus d'un an d'existence, le RAIR s'est attaché à trois enjeux

- Le « dividende responsable »
- Le financement de l'Economie sociale et solidaire
- Le respect des libertés syndicales
- *La prise en compte des risques et opportunités afférents au changement climatique (vers une économie à faible intensité de carbone)*

# L'extension du reporting ESG aux détenteurs d'actifs est un levier pour développer l'investissement responsable

- Définition d'une politique de placement responsable adaptée à chaque classe d'actif
- Définition d'une politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote associés à la détention d'action
- Information des bénéficiaires / cotisants / clients / sociétaires
- Suivi de mise en œuvre et démarche de progrès continu
- Cohérence accrue pour les signataires des PRI
- Incitatif pour les gérants (mandats ou fonds ouverts)
- Implication des conseils d'administration : responsabilité fiduciaire élargie

# L'extension du reporting ESG aux détenteurs d'actifs est un levier pour développer l'investissement responsable

- Définition d'une politique de placement responsable adaptée à chaque classe d'actif
- Définition d'une politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote associés à la détention d'action
- Information des bénéficiaires / cotisants / clients / sociétaires
- Suivi de mise en œuvre et démarche de progrès continu
- Cohérence accrue pour les signataires des PRI
- Incitatif pour les gérants (mandats ou fonds ouverts)
- Implication des conseils d'administration : responsabilité fiduciaire élargie

# Les conditions pour des avancées réelles et une utilité sociale

- Reporting « critères ESG » adapté à chaque classe d'actif
- Empreinte carbone / part des investissements « green »
- Compte rendu analytique et synthétique de l'exercice des droits de vote
  - Dividende / rémunération dirigeants / féminisation
- Suivi des engagements de place
- Impact socio économique
- Regard externe : certification des informations publiées ? Expression de parties prenantes ?
- Validation par les conseils d'administration
- Observatoire des rapports annuels

# Merci pour votre attention

[contact.rair@gmail.com](mailto:contact.rair@gmail.com)

- Jean-Pierre Costes 06 78 95 28 51
- Eric Loiselet 06 25 00 45 64
- Gilles Oberrieder 06 89 25 04 85
- Philippe Soubirous 06 75 71 75 14

